

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1425

18 mai 2016

SOMMAIRE

Bagatelle Invest S.A.	68400	Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l.	68366
Bagatelle Invest S.A.	68400	IQ Industrial Holding S.à r.l.	68367
BlueJay Lux 2 S.à r.l.	68354	Komadeux Investments S.A.	68367
Blue Power Group S.à r.l.	68354	Krystal S.A.	68367
Dakar (BC) Luxco S.à r.l.	68382	Lana Invest S.à r.l.	68370
Editus Luxembourg S.A.	68372	Lëtzebuenger Poulet	68367
Eich Immo S.A.	68372	LU GE X S.à r.l.	68354
EVRAZ Greenfield Development S.A.	68371	Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l.	68373
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	68372	Lux Moebel TEC Sàrl	68370
General Capital Group Invest S.A.	68371	MAJACA SA	68358
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	68370	Mondi Services	68392
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	68371	Païperlek Investments	68360
GL Europe Capital Solutions Investment SPV (I) S.à r.l.	68386	Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l. ...	68354
GL Europe Capital Solutions Investment SPV (I) S.à r.l.	68385	Porter International S.à r.l.	68365
Globant S.A.	68386	Project Bike S.à r.l.	68363
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l. ...	68389	Royal Fruits S.A.	68365
HI Holdings Rio S.à r.l.	68366	Sarment S.à r.l.	68365
Ignilife EU S.à r.l.	68366	Sea-Invest Corporation S.A.	68366
In Beauty	68390	Sisu S.à r.l.	68373
		WP TEL Luxco S.à r.l.	68392

Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2015

The Meeting resolves to authorise the transfer of ten thousand (10,000) shares of BLUE POWER GROUP SARL from BLUE MGMT LIMITED to BLUE FIN SA.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'Assemblée a décidé d'autoriser le transfert de dix-milles (10,000) partes sociales BLUE POWER GROUP SARL de BLUE MGMT LIMITED à BLUE FIN S.A.

Référence de publication: 2016072056/13.

(160035890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

BlueJay Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.521.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2015

Il est résolu qu'à partir 18 décembre 2015, l'adresse officielle de BlueJay Lux 2 S.à r.l. est transférée de 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

BlueJay Lux 2 S.à r.l.

Administrateur

Référence de publication: 2016072057/14.

(160035819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LU GE X S.à r.l.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 195.437.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PG Europe S.à r.l, société à responsabilité limitée, a Luxembourg limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under the number B 184 024,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LU GE X S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 195 437, having its registered office at, 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 12 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of 30 April 2015.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate object of the Company and as a consequence Article 2 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows

“ **Art. 2.** The object of the Company is:

To hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock,

bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad;

To borrow in any form and to proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.;

To provide domiciliation services to the companies of the Company's group in compliance with the provisions of the law of 31 May 1999 on domiciliation of companies as amended from time to time;

To render administrative, technical, financial, economic or management services including property management services to other companies or partnerships or enterprises whether located in Luxembourg or abroad, in which the Company holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of Companies as the Company;

The Company may use its funds to invest directly or indirectly in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights. Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance.
- management of other companies.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l and therefore to amend Article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

"The Company will assume the name "Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l."

Third Resolution

The sole shareholder resolves to divide the corporate capital of the Company into two classes of shares, namely Class A shares and Class B Shares having all the same rights and obligations as the Shares and all having a par value of EUR 1.- each and:

- to convert 1,250 shares in the Share Capital into 1,250 class A shares in the Company having a par value of EUR 1.- each;
- to convert 11,250 shares in the Share Capital into 11,250 class B shares in the Company having a par value of EUR 1.- each.

Consequently, the corporate capital of the Company will then be set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A and (ii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class B shares.

Fourth Resolution

The sole shareholder resolves to amend of the article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following content:

"**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A (the "A Shares") and (ii) eleven thousand two hundred and fifty (eleven thousand two hundred and fifty) class B shares (the "B Shares") and together with the A Shares hereinafter the "Shares".

Fifth Resolution

With effect as from the present resolutions and for an unlimited period of time the sole shareholder resolves to appoint the following person as new manager A of the Company:

- Mr. Pavel SOVICKA, manager, born on 17 March 1978 in Příbram (Czech Republic), residing at Namesti 18, 262 48 Rozmítal pod Tremsinem, (Czech Republic).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PG Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit du Luxembourg, ayant son siège sociale 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.024

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de LU GE X S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.437, ayant son siège social au 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mars 2015, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 30 avril 2015.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante

« **Art. 2.** L'objet de la Société est:

de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société pourra (au moyen de prêts, avances, garanties ou valeurs ou autre instrument) accorder toute assistance aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelconque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société et effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

De fournir des services de domiciliations aux sociétés du groupe de la Société en accord avec la loi du 31 mai 1999 sur la domiciliation, telle que modifiée

De rendre des services administratifs, comptables, techniques et financiers, économiques ou de gestion, incluant des services de gestion de propriété aux autres sociétés ou entreprises, situées au Luxembourg ou à l'étranger, dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération comptable, technique, financière ou autre liée directement ou indirectement à tous les domaines qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet.»

Deuxième Résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l.» et donc de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivie

« **Art 4.** La dénomination sociale de la Société sera «Panattoni Czech Republic Holding S.à r.l.»»

Troisième Résolution

L'associé unique décide de diviser le capital social en deux catégories de parts sociales, à savoir la catégorie de parts sociales A et la catégorie de parts sociales B ayant toutes les mêmes droits et obligations et dont la valeur nominale sera d' 1 euro chacune et

- de convertir 1,250 parts sociales dans le capital social de la Société en 1,250 parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de 1 euro chacune;

- de convertir 11,250 parts sociales dans le capital social de la Société en 11,250 parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de 1 euro chacune.

En conséquence le capital social de la société sera fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent Euro) représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) chacune, divisé en (i) mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe A et en (ii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe B.

Quatrième Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en (i) mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe A et (ii) onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe B».

Cinquième Résolution

Avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée illimitée, l'associée unique décide de nommer la personne suivante comme gérant A de la société:

Monsieur Pavel SOVICKA, gérant né le 17 mars 1978 à Pribram (République Tchèque), demeurant au Namesti 18, 262 48 Rozmítal pod Tremsinem (République Tchèque).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Junglinster, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2016. Relation GAC/2016/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016074196/184.

(160038613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

MAJACA SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 201.655.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAJACA SA, avec siège social à L- 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 201655, et constituée suivant acte reçu par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 11 décembre 2015 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Raffaella QUARATO, employée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

qui désigne comme secrétaire, Madame Laurence THONON, employée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Laurence THONON, employée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 15.500 (quinze mille cinq cents Euro) afin de le porter son montant actuel de EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) à EUR 46.781.400 (quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euro) par création et émission de 155 (cent cinquante-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, à libérer moyennant apport en nature des actions de la société BAGUERA SA, R.C.S. Luxembourg B156656, le tout sur le vu de rapport de H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréé;

2. Approbation de la souscription et de la libération des 155 (cent cinquante-cinq) comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions de BAGUERA SA contribuées à titre de libération de la souscription
M. Stéphane ROSNOBLET	155 actions en pleine propriété	155 actions en pleine propriété
TOTAL	155 actions en pleine propriété	155 actions en pleine propriété

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé EUR 46.781.400 (quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euro) représenté par 467.814 (quatre cent soixante-sept mille huit cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.»

4. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, et le cas échéant, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne variateur» par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que toutes les 467.659 (quatre cent soixante-sept mille six cent cinquante-neuf) actions émises par la Société, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée, et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour ci-avant.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 15.500 (quinze mille cinq cents Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 46.765.900 (quarante-six millions sept cent soixante-cinq mille neuf cents Euro) à EUR 46.781.400 (quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euro) par création et émission de 155 (cent cinquante-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes,

à libérer moyennant apport en nature de la pleine propriété des 155 (cent cinquante-cinq) actions apportées par Monsieur Stéphane ROSNOBLET de la société BAGUERA SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B156656, cet apport représentant 50 % de son capital social (ci-après «BAGUERA»).

Souscription - Libération

Les 155 (cent cinquante-cinq) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, sont entièrement souscrites en pleine propriété par Monsieur Stéphane ROSNOBLET, demeurant au 3, rue du Pont de Thé à F-74940 Annecy le Vieux, représenté par Madame Raffaella QUARATO, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant, et intégralement libérées moyennant apport en nature consistant en la pleine propriété de 155 (cent cinquante-cinq) actions nominatives de BAGUERA, numérotées de 156 à 310, évaluées globalement à la somme de EUR 15.500 (quinze mille cinq cents Euro).

Le présent apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 25 février 2016 par H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B51238, signé par Monsieur Jean-Philippe BARRET, réviseur d'entreprises agréé, conformément aux stipulations de l'article 32-1 et 26-1 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de titres de la société BAGUERA de EUR 15.500 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 15.500 représentés par 155 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de MAJACA S.A. telle que décrite ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.».

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Ayant pris connaissance du rapport de réviseur, l'assemblée approuve lesdites souscription et libération.

Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport:

Il résulte de la déclaration de l'apporteur et de l'attestation de BAGUERA, dont une copie a été remise au notaire instrumentant en guise de preuve suffisante de propriété juridique et économique, de la valeur et de la libre disposition des 155 (cent cinquante-cinq) actions de BAGUERA apportées dans la Société, que le souscripteur susnommé est l'unique propriétaire des actions BAGUERA apportées, qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de cet apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de cet apport à la Société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé EUR 46.781.400 (quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euro) représenté par 467.814 (quatre cent soixante-sept mille huit cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. QUARATO, L. THONON, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016074214/113.

(160038247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Païperlek Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 648.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.387.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

1. PAI Europe V-1 FCPR, a Fonds Professionnel de Capital Investissement established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 443.837.331, and having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Me Carl de la Chapelle, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 February 2016;

2. PAI Europe V-2 FCPR, a Fonds Professionnel de Capital Investissement established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 443.837.331, and having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Me Carl de la Chapelle, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 February 2016;

3. PAI Europe V-3 FCPR, a Fonds Professionnel de Capital Investissement established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 443.837.331, and having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Me Carl de la Chapelle, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 February 2016;

and

4. PAI Europe V-B FCPR, a Fonds Professionnel de Capital Investissement established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 443.837.331, and having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Me Carl de la Chapelle, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 February 2016;

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.387, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 914 on 17 April 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1461 on 6 June 2014.

The whole share capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and having waived any convening requirement, no convening notices were necessary.

The appearing parties representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of three hundred twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 328,500) represented by thirty-two million eight hundred fifty thousand (32,850,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, up to six hundred forty-eight thousand five hundred euro (EUR 648,500) represented by sixty-four million eight hundred fifty thousand (64,850,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, by the issuance of thirty-two million (32,000,000) new shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, against a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and twenty thousand euro (320,000) so as to raise it from its current amount of three hundred twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 328,500) represented by thirty-two million eight hundred fifty thousand (32,850,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, up to six hundred forty-eight thousand five hundred euro (EUR 648,500) represented by sixty-four million eight hundred fifty thousand (64,850,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, by the issuance of thirty-two million (32,000,000) new shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

All of the thirty-two million (32,000,000) new shares have been subscribed and allotted as follows:

- nine million five hundred thirty-three thousand two hundred seventy-nine (9,533,279) shares have been subscribed by PAI Europe V-1 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for a total subscription price of two hundred forty-four thousand two hundred ninety euro and twenty-eight cents (EUR 244,290.28) whereof an amount of ninety-five thousand three hundred thirty-two euro and seventy-nine cents (EUR 95,332.79) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred forty-eight thousand nine hundred fifty-seven euro and forty-nine cents (EUR 148,957.49) is allocated to the share premium account of the Company;

- nine million five hundred thirty-three thousand two hundred seventy-nine (9,533,279) shares have been subscribed by PAI Europe V-2 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for a total subscription price of two hundred forty-four thousand two hundred ninety euro and twenty-eight cents (EUR 244,290.28) whereof an amount of ninety-five thousand three hundred thirty-two euro and seventy-nine cents (EUR 95,332.79) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred forty-eight thousand nine hundred fifty-seven euro and forty-nine cents (EUR 148,957.49) is allocated to the share premium account of the Company;

- nine million five hundred forty-five thousand three hundred seventy-eight (9,545,378) shares have been subscribed by PAI Europe V-3 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for a total subscription price of two hundred forty-four thousand six hundred euro and twenty-nine cents (EUR 244,600.29) whereof an amount of ninety-five thousand four hundred fifty-three euro and seventy-eight cents (EUR 95,453.78) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred forty-nine thousand one hundred forty-six euro and fifty-one cents (EUR 149,146.51) is allocated to the share premium account of the Company; and

- three million three hundred eighty-eight thousand sixty-four (3,388,064) shares have been subscribed by PAI Europe V-B FCPR, aforementioned, represented as stated above, for a total subscription price of eighty-six thousand eight hundred nineteen euro and fifteen cents (EUR 86,819.15) whereof an amount of thirty-three thousand eight hundred eighty euro and sixty-four cents (EUR 33,880.64) is allocated to the share capital of the Company and an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty-eight euro and fifty-one cents (EUR 52,938.51) is allocated to the share premium account of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the total amount of eight hundred twenty-thousand (EUR 820,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 5, point 1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at six hundred forty-eight thousand five hundred euro (EUR 648,500) represented by sixty-four million eight hundred fifty thousand (64,850,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de février,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
ont comparu:

1. PAI Europe V-1 FCPR, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, et ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représenté par Maître Carl de la Chapelle, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2016;

2. PAI Europe V-2 FCPR, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, et ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représenté par Me Carl de la Chapelle, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2016;

3. PAI Europe V-3 FCPR, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, et ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représenté par Maître Carl de la Chapelle, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2016; et

4. PAI Europe V-B FCPR, un Fonds Professionnel de Capital Investissement, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, et ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représenté par Maître Carl de la Chapelle, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2016.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 le 17 avril 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 24 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 le 6 juin 2014.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé à toute procédure de convocation.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de trois cent vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 328.500) représenté par trente-deux millions huit cent cinquante mille (32.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune à un montant de six cent quarante-huit mille cinq cent euros (EUR 648.500) représenté par soixante-quatre millions huit cents cinquante mille (64.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune par l'émission de trente-deux millions (32.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, contre un apport en numéraire.

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de de trois cent vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 328.500) représenté par trente-deux millions huit cent cinquante mille (32.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune à un montant de six cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 648.500) représenté par soixante-quatre millions huit cent cinquante mille (64.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune par l'émission de trente-deux millions (32.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

L'intégralité des trente-deux millions (32.000.000) de parts sociales nouvelles a été souscrite et allouée comme suit:

- Neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent soixante-dix-neuf (9.533.279) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-1 FCPR, susmentionné, pour un prix total de souscription de deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros et vingt-huit centimes (EUR 244.290,28) dont un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-deux euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 95.332,79) est alloué au capital social de la Société, et un montant

de cent quarante-huit mille neuf cent cinquante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 148.957,49) est alloué au compte de prime d'émission;

- Neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent soixante-dix-neuf (9.533.279) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-2 FCPR, susmentionné, pour un prix total de souscription de deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros et vingt-huit centimes (EUR 244.290,28) dont un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-deux euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 95.332,79) est alloué au capital social de la Société, et un montant de cent quarante-huit mille neuf cent cinquante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 148.957,49) est alloué au compte de prime d'émission;

- Neuf millions cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (9.545.378) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-3 FCPR, susmentionné, pour un prix total de souscription de deux cent quarante-quatre mille six cent euros et vingt-neuf centimes (EUR 244.600,29) dont un montant de quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 95.453,78) est alloué au capital social de la Société, et un montant de cent quarante-neuf mille cent quarante-six euros et cinquante-et-un centimes (EUR 149.146,51) est alloué au compte de prime d'émission; et

- Trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-quatre (3.388.064) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-B FCPR, susmentionné, pour un prix total de souscription de quatre-vingt-six mille huit cent dix-neuf euros et quinze centimes (EUR 86.819,15) dont un montant de trente-trois mille huit cent quatre-vingt euros et soixante-quatre centimes (EUR 33.880,64) est alloué au capital social de la Société, et un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente-huit euros et cinquante-et-un centimes (EUR 52.938,51) est alloué au compte de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant total de huit cent vingt mille (EUR 820.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-huit mille cinq cent euros (EUR 648.500) représenté par soixante-quatre millions huit cent cinquante mille (64.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. de la Chapelle, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2016. GAC/2016/1370. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074262/202.

(160038293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Project Bike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.114.

L'an deux mille seize, le dix-sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mate HORVÁTH, sans état particulier, né le 1^{er} février 1990 à Siófok (Hongrie) et demeurant au 13A, rue Bourg, L-8461 Eischen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Project Bike S.à r.l., avec siège social au 13A, rue Bourg, L-8461 Eischen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.114,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 4 avril 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 13A, rue Bourg, L-8461 Eischen au 30, rue des Romains, L-8041 Strassen, avec effet au 1^{er} février 2016;

2. Modification conséquente de l'article 4, alinéa 1 des statuts de la Société;

3. Modification de l'objet social de la Société en ajoutant le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La société a pour objet le commerce de vélos et accessoires. Elle a également pour objet le débit de boisson alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»; et

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 13A, rue Bourg, L-8461 Eischen au 30, rue des Romains, L-8041 Strassen, avec effet au 1^{er} février 2016.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 4, alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de/des (l')associé(s), selon les modalités requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société en ajoutant le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de vélos et accessoires. Elle a également pour objet le débit de boisson alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement mille euros (1.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société ayant présentement modifié son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social ci-avant modifié, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Horvath et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2016. Relation: 2LAC/2016/4186. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074271/75.

(160038021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Porter International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.872.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 100.025.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016074289/16.

(160038808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Royal Fruits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 201.883.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 1^{er} mars 2016

Résolution:

Décision de transférer le siège social de la Société du 2, rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg au 19, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour ROYAL FRUITS S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2016074328/15.

(160038375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Sarment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.375.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1909 du 15 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016074333/12.

(160038225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Rectificatif du dépôt n°L160029379 du 16 février 2016 rectifiant le dépôt n° L160029211 du 16 décembre 2016

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016074335/12.

(160038479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016074750/11.

(160039645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Ignilife EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.182.

Je, soussigné Fabrice Rota, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant B de la la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Fabrice Rota.

Référence de publication: 2016074756/11.

(160039398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.614,40.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.961.

EXTRAIT

En date du 12 février 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- M. Skinder Nehdi, né le 9 juin 1985 à Aix-en-Provence, France, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074765/16.

(160039170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

IQ Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 179.429.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 2016

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IQ INDUSTRIAL HOLDING S.à.r.l.

Référence de publication: 2016074770/13.

(160038912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 57.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Février 2016

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016074800/13.

(160039112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Krystal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 201.665.

Les statuts coordonnés au 25/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016074801/12.

(160039218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lëtzeburger Poulet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 52A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 204.311.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-deux février.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Tom JUNGBLUT, agronome, né à Luxembourg le 21 novembre 1991, demeurant à L-5314 Contern, 52A rue de Luxembourg,

2. Monsieur Marc DENTZER, agronome, né à Ettelbruck le 8 novembre 1968, demeurant à L-7593 Beringen, 7B rue Wenzel.

3. Monsieur Bob KAES, agronome, né à Luxembourg le 16 novembre 1987, demeurant L-9351 Bastendorf, 4 am Eck.

4. Monsieur Martin LOSCH, ouvrier communal, né à Luxembourg le 29 octobre 1979, demeurant L-7420 Cruchten, 18 rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Lëtzebuenger Poulet».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de poulets et d'autre bétail, ainsi que le transport de bétail et toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la vente et la valorisation d'autres marchandises alimentaires et non alimentaires.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit des associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Tom JUNGBLUT, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2. Monsieur Marc DENTZER, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
3. Monsieur Bob KAES, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4. Monsieur Martin LOSCH, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: cent parts sociales	100.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (€ 1.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5314 Contern, 52A, rue de Luxembourg.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant technique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Tom JUNGBLUT, préqualifié.
3. L'assemblée générale désigne comme gérants administratifs pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marc DENTZER, préqualifié,

- Monsieur Bob KAES, préqualifié,
- Monsieur Martin LOSCH, préqualifié.

4. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des trois gérants administratifs.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. JUNGBLUT, M. DENTZER, B. KAES, M. LOSCH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 février 2016. Relation: 2LAC/2016/4088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074805/132.

(160039149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lana Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 167.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Février 2016

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016074806/13.

(160039141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lux Moebel TEC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.975.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 3 mars 2016

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de L-5690 Ellange-Gare, 1 route de Remich vers L-5634 Mondorf-les-Bains, 22, route de Luxembourg.

Ellange-Gare, le 3 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016074823/14.

(160039210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 février 2016 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074719/15.

(160039232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Hinnerk Koch et Valerie Schleimer, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074720/17.

(160039232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.378.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074722/14.

(160039303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Il résulte des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 2 mars 2016 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 mars 2016 au 13, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société Monsieur Giacomo Baizini est désormais la suivante: 13, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Giacomo Baizini

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016074691/15.

(160039428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 février 2016
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074692/15.

(160039233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Eich Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.839.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 février 2016:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016074683/23.

(160039458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Editus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 12.138.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EDITUS LUXEMBOURG S.A., qui s'est tenue en date du 24 février 2016, que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. Acceptation de la démission avec effet au 15 juin 2015 respectivement au 16 septembre 2015 des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Claude PELTIER,

- Monsieur Pascal GARCIA, et

- Monsieur Fabio MORVILLI.

2. Nomination de Monsieur Pierre ZIMMER, né le 12 août 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1351 Luxembourg, 8, rue du Commerce, en tant qu'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en avril 2019

Luxembourg, le 24 février 2016.

Strasser / Glod / Stahl.

Référence de publication: 2016074682/18.

(160039475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Sisu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 697.634,43.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 202.140.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January,
before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, in the Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 202.140 and incorporated pursuant to a deed drawn up on 20 November 2015 by Maître Jacques Kessler, prenamed. The articles of association of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting (the "Meeting") elected Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, as chairman of the Meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as secretary of the Meeting (the "Secretary"). The Meeting elected Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the Notary to state that:

I. The shareholders (the "Shareholders") represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Shareholders and the undersigned Notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that all the shares of the Company, representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present Meeting.

III. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

A. To change the name of the Company from its current name to "SISU S.à r.l.";

B. To decrease the par value of the Company's existing shares in order to decrease such par value from its current amount of one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01);

C. To reclassify the existing shares into ordinary shares;

D. To create nine new classes of shares lettered A to I;

E. To increase the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-five thousand one hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 685,134.43) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 697,634.43) through contribution in cash by the creation and issue of a total number of sixty-eight million five hundred thirteen thousand four hundred forty-three (68,513,443) new shares (the "New Shares") with each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles and with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with a share premium in an aggregate amount of sixty-seven million eight hundred twenty-eight thousand three hundred eight Euro and fifty-seven cents (EUR 67,828,308.57);

F. To subscribe for and fully pay up the New Shares;

G. To amend articles 6, 19 and 20 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the above resolutions

H. Miscellaneous.

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from its current name to "SISU S.à r.l.".

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the par value of the Company's existing shares in order to decrease such par value from its current amount of one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) and subsequently to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the Company's current share capital into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as set forth in the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to reclassify the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into ordinary shares (the "Ordinary Shares").

Following such decrease of the par value and the conversion of the existing shares into Ordinary Shares, the shareholding in the Company is as follows:

- AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 201.987 ("AMP"), shall hold 875,000 Ordinary Shares; and
- INFRACAPITAL SISU SLP LP, a limited partnership company incorporated under and governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, United Kingdom, EH3 9WJ and registered with the Companies Register under number SL024037 ("Infracapital"), shall hold 375,000 Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to create nine new classes of shares, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares and the class I shares having the rights and obligations as set forth in the Articles, as amended by the present resolutions.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-five thousand one hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 685,134.43) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 697,634.43) through contribution in cash by the creation and issue of a total number of:

- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class A shares (the "Class A Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class B shares (the "Class B Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class C shares (the "Class C Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class D shares (the "Class D Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class E shares (the "Class E Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class F shares (the "Class F Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class G shares (the "Class G Shares");
- seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class H shares (the "Class H Shares"); and
- seven million six hundred twelve thousand six hundred eleven (7,612,611) class I shares (the "Class I Shares" and all together referred to as the "New Shares").

each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in the Articles, as amended, together with a share premium in an aggregate amount of sixty-seven million eight hundred twenty-eight thousand three hundred eight Euro and fifty-seven cents (EUR 67,828,308.57), through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares are subscribed as follows:

AMP, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy give under private seal, annexed hereto, declares to subscribe to:

- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class A Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class B Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class C Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class D Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class E Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class F Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class G Shares;
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-three (5,328,823) Class H Shares; and
- five million three hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-six (5,328,826) Class I Shares,

paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-seven million nine hundred fifty-nine thousand four hundred ten Euro and ten cents (EUR 47,959,410.10) of which (i) the amount of four hundred seventy-nine thousand five hundred ninety-four Euro and ten cents (EUR 479,594.10) is allocated to the share capital of the Company and (ii) the amount of forty-seven million four hundred seventy-nine thousand eight hundred sixteen Euro (EUR 47,479,816.-) is allocated to the share premium of the Company (the "Contribution in Cash 1").

Infracapital, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting by virtue of a proxy give under private seal, annexed hereto, declares to subscribe to:

- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class A Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class B Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class C Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class D Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class E Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class F Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class G Shares;
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-one (2,283,781) Class H Shares; and
- two million two hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-five (2,283,785) Class I Shares,

paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty million five hundred fifty-four thousand thirty-two Euro and ninety cents (EUR 20,554,032.90) of which (i) the amount of two hundred five thousand five hundred forty Euro and thirty-three cents (EUR 205,540.33) is allocated to the share capital of the Company and (ii) the amount of twenty million three hundred forty-eight thousand four hundred ninety-two Euro and fifty-seven cents (EUR 20,348,492.57) is allocated to the share premium of the Company (the "Contribution in Cash 2" together with the Contribution in Cash 1, the "Contributions in Cash").

The amount of the Contributions in Cash of sixty-eight million five hundred thirteen thousand four hundred forty-three Euro (EUR 68,513,443.-) is at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

The amount of the Contributions in Cash is allocated as follows: (i) an amount of six hundred eighty-five thousand one hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 685,134.43) is allocated to the share capital of the Company and (ii) an amount of sixty-seven million eight hundred twenty-eight thousand three hundred eight Euro and fifty-seven cents (EUR 67,828,308.57) is allocated to the share premium account of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend articles 6, 19 and 20 of the Articles in order to reflect the above resolutions, which will henceforth read as follows:

" Art. 6.

6.1 The share capital of the company is six hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-four Euro and forty-three cents (EUR 697,634.43) divided into:

- 6.1.1 one million two hundred fifty-thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - 6.1.2 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class A shares (the "Class A Shares");
 - 6.1.3 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class B shares (the "Class B Shares");
 - 6.1.4 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class C shares (the "Class C Shares");
 - 6.1.5 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class D shares (the "Class D Shares");
 - 6.1.6 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class E shares (the "Class E Shares");
 - 6.1.7 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class F shares (the "Class F Shares");
 - 6.1.8 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class G shares (the "Class G Shares");
 - 6.1.9 seven million six hundred twelve thousand six hundred four (7,612,604) class H shares (the "Class H Shares");
- and

6.1.10 seven million six hundred twelve thousand six hundred eleven (7,612,611) class I shares (the "Class I Shares"); with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (together referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

6.2 The share capital of the company may be increased or reduced by resolution of the Shareholders.

6.3 The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares. In the case of repurchase and cancellation of the Classes of Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares).

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such Class of Shares, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Shareholders' Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them repurchased and cancelled. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by board of managers and approved by the Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of the articles governing the net profits attributable to the Class of Shares.

6.6 The company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 and these articles.

6.7 The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

6.8 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these articles.

6.9 For purposes of this article the defined terms shall have the following meanings:

"Available Amount" means in relation to the relevant Class of Shares the total amount of net profits attributable to that Class of Shares (subject to the provisions of article 19 of the articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 19 of the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the Share Premium Account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the Luxembourg law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Luxembourg law or the articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

- AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)

- Whereby:

- AA = Available Amount;

- NP = net profits attributable to the Class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant Class of Shares in accordance with the provisions of article 5 of the Articles);

- P = freely distributable share premium and reserves;

- CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the Luxembourg Law;

- L = losses (including carried forward losses if any);

- LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg Law or of the Articles;

- PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share within the relevant Class of Shares to be paid to the Shareholders. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the relevant Class of Shares to be repurchased and cancelled.

"Class of Shares" means any of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares.

"Classes of Shares" means all or several of the classes of Shares in the company from time to time.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Class of Shares so redeemed. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 5 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant Class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the company."

" Art. 19.

19.1 From the net profits of the company determined in accordance with Luxembourg law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the company's nominal capital.

19.2 Subject to the provisions of Luxembourg law and the articles, the company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

19.3 Each Share carries one vote and ranks pari passu with every other Share but gives its holders a different right to dividend for each financial year:

19.3.1 the Ordinary Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.55% of the nominal value of the Ordinary Shares held by them;

19.3.2 the Class A Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class A Shares held by them;

19.3.3 the Class B Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class B Shares held by them;

19.3.4 the Class C Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class C Shares held by them;

19.3.5 the Class D Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class D Shares held by them;

19.3.6 the Class E Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class E Shares held by them;

19.3.7 the Class F Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class F Shares held by them;

19.3.8 the Class G Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.20% of the nominal value of the Class G Shares held by them;

19.3.9 the Class H Shares give its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.15% of the nominal value of the Class H Shares held by them;

19.3.10 the holders of the Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

19.4 The board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 or these articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

" **Art. 20.** The liquidation of the company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with Luxembourg law and article 19 above. If at the time the company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the company."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour de janvier;

par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le "RCS") sous le numéro B 202.140 et constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kesseler, prénommé, en date du 20 novembre 2015. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée (l'"Assemblée") a élu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, comme président de l'Assemblée (le "Président"). Le Président a nommé Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, comme secrétaire de l'Assemblée (le "Secrétaire"). L'Assemblée a élu Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, comme scrutateur de l'Assemblée (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été faites, le Président a déclaré et requit le notaire d'acter que:

I. Les associés (les "Associés") représentés et le nombre des parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le(s) mandataire(s) des Associés et le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société, représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée.

III. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. De modifier la dénomination sociale de la Société de son nom actuel à "SISU S.à r.l.";

B. De réduire la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de leur valeur nominale actuelle d'un euro (1,- EUR) à un centime d'euro (EUR 0,01);

C. De renommer les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires;

D. De créer neuf nouvelles catégories de parts sociales à savoir de A à I;

E. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt cinq mille cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (685.134,43 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (697.634,43 EUR) par apport en numéraire par la création et l'émission de soixante-huit millions cinq cent treize mille quatre cent quarante-trois (68.513.443) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept millions huit cent vingt-huit mille trois cent huit euros et cinquante-sept centimes (67.828.308,57 EUR);

F. De souscrire aux et libérer les Nouvelles Parts Sociales;

G. De faire une refonte entière des statuts de la Société (les "Statuts") (incluant la clause d'objet) afin d'entre autres refléter les résolutions ci-dessus;

H. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de son nom actuel à "SISU S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société afin de réduire son montant actuel d'un euro (1,- EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) et de subséquemment convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant le capital social de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renommer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires").

Suivant la diminution de la valeur nominale des parts sociales, ainsi que leur re-nomination en Parts Sociales Ordinaires, la détention des parts sociales de la Société est la suivante:

- AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 201.987 ("AMP"), détiendra 875.000 Parts Sociales Ordinaires; et

- INFRACAPITAL SISU SLP LP, une limited partnership company constituée et existant selon les lois du Royaume Unis, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, United Kingdom, EH3 9WJ et immatriculée auprès du Companies Register sous le numéro SL024037 ("Infracapital"), détiendra 375,000 Parts Sociales Ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer neuf nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I, ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, tels que modifiés par les présentes résolutions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt cinq mille cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (685.134,43 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (697.634,43 EUR) par apport en numéraire par la création et l'émission de:

- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégories A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégories B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégories C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégories D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégories E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- sept millions six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- sept millions six cent douze mille six cent onze (7.612.611) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I" et tous ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"),

chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et les droits et obligations prévus dans les Statuts, tels que modifiés, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept millions huit cent vingt-huit mille trois cent huit euros et cinquante-sept centimes (67.828.308,57 EUR), par un apport en numéraire.

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

AMP, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous privé lui délivrée, annexée aux présentes, déclare souscrire à:

- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie A;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie B;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie C;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie D;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie E;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie F;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie G;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-trois (5.328.823) Parts Sociales de Catégorie H;
- cinq millions trois cent vingt-huit mille huit cent vingt-six (5.328.826) Parts Sociales de Catégorie I,

par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-sept millions neuf cent cinquante-neuf mille cent quatre cent dix euros et dix centimes (47.959.410,10 EUR), duquel (i) quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et dix centimes (479.594,10 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent seize euros (47.479.816,- EUR), sont alloués au compte de prime d'émission de la Société (la "Contribution en Numéraire 1").

Infracapital, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous privé lui délivrée, annexée aux présentes, déclare souscrire à:

- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie A;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie B;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie C;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie D;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie E;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie F;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie G;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-un (2.283.781) Parts Sociales de Catégorie H;
- deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-cinq (2.283.785) Parts Sociales de Catégorie I,

par un apport en numéraire d'un montant total de vingt millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-deux euros et quatre-vingt-dix centimes (20.554.032,90 EUR), duquel (i) deux cent cinq mille cinq cent quarante euros et trente-trois centimes (205.540,33 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) vingt millions trois cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-sept centimes (20.348.492,57 EUR), sont alloués au compte de prime d'émission de la Société (la "Contribution en Numéraire 2" et ensemble avec la Contribution en Numéraire 1 les "Contributions en Numéraire").

Le montant des Contributions en Numéraire d'un montant total de soixante-huit millions cinq cent treize mille quatre cent quarante-trois euros (68.513.443,- EUR) est à la libre disposition de la Société tel que démontré au notaire soussigné.

Le montant des Contributions en Numéraire est alloué comme suit: (i) le montant de six cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (685.134,43 EUR) est alloué au capital social de la Société et (ii) le montant de soixante-sept million huit cent vingt-huit mille trois cent huit euros et cinquante-sept centimes (67.828.308,57 EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 6, 19 et 20 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

6. "Art. 6.

6.1 Le capital social de la société est fixé à six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-quatre euros et quarante-trois centimes (697.634,43 EUR) représenté par:

6.1.1 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");

6.1.2 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

6.1.3 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B")

6.1.4 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C")

6.1.5 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D")

6.1.6 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E")

6.1.7 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F")

6.1.8 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G")

6.1.9 sept million six cent douze mille six cent quatre (7.612.604) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H")

6.1.10 sept million six cent douze mille six cent onze (7.612.611) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (ensemble désignées les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence.

6.2 Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution des Associés.

6.3 Le capital social de la société peut être réduit par voie d'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories entières de Parts Sociales. Dans le cas de rachat et annulation de Catégories de Parts Sociales, ce rachat et annulation seront effectués par ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I).

6.4 En cas de réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Catégorie de Parts Sociales, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation tel que fixé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales en question détenue par eux et rachetée et annulée. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en émission dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant fixé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions des statuts régissant les bénéfices nets attribuables à la Catégorie de Parts Sociales.

6.6 La société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel la prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des présents statuts.

6.7 La société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s), sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des présents statuts. Afin d'éviter tout doute, il est entendu qu'il peut ainsi être décidé, sans que cela soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur.

6.8 Toutes les Parts Sociales confèrent les mêmes droits sauf stipulations contraires des présents statuts.

"Montant Disponible" signifie, concernant la Catégorie de Parts Sociales en question, le montant total des bénéfices nets attribuables à la Catégorie de Parts Sociales (sous réserve des dispositions de l'Articles 19 des statuts) (y compris les

bénéfices reportés), dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividendes selon l'Article 19 des statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris, afin d'éviter tout doute, le Compte de Prime d'Emission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles selon la loi luxembourgeoise, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise ou les statuts ou selon l'avis raisonnable du conseil de gérance mis de côté afin de couvrir les frais de fonctionnement de la société, à chaque fois tel que stipulé dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, afin d'éviter tout doute, double-comptage) de sorte que:

$$MD = (BN+P+RC) - (P+PR+FF)$$

Selon laquelle:

MD = Montant Disponible;

BN= bénéfices nets attribuables à la Catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 19 des Statuts (y compris les bénéfices reportés tels que définis pour chaque Catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 6 des Statuts);

P = prime d'émission et réserves librement distribuables;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où il correspond aux montants disponibles conformément à la loi luxembourgeoise;

P = pertes (y compris pertes reportées s'il y en a);

PR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise ou des Statuts;

FF = sommes mises de côté afin de couvrir les frais de fonctionnement de la Société selon l'avis raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale dans la Catégorie de Part Sociale pertinente devant être payé aux Associés. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en émission dans la Catégorie de Parts Sociales pertinente devant être rachetée et annulée.

"Catégorie de Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I.

"Catégories de Parts Sociales" signifie toutes ou plusieurs catégories de Parts Sociales de la société de temps en temps.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la société à la Date du Compte Intérimaire correspondante.

"Date du Compte Intérimaire" signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et annulation de la Catégorie de Parts Sociales correspondante.

6.9 "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé en tant que prix de rachat de la Catégorie de Parts Sociales ainsi rachetée. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires appropriés et en conformité avec les dispositions de l'article 6 des statuts. Le Montant Total d'Annulation respectif de chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie approprié au moment du rachat et annulation de la Catégorie de Parts Sociales en question, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Dès le rachat et annulation de la Catégorie de Parts Sociales en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et payable à la Société."

19. "Art. 19.

19.1 Sur les bénéfices nets de la société déterminés en conformité avec la loi luxembourgeoise, cinq pour cent sont prélevés et affectés à la constitution d'une réserve légale conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la société.

19.2 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents statuts, la société peut par une résolution des Associés déclarer des dividendes dans le respect des droits respectifs des Associés.

19.3 Chaque Part Sociale comporte un droit de vote et se classe pari passu avec chaque autre Part Sociale mais donne à ses détenteurs un droit à dividende différent pour chaque exercice social:

19.3.1 les Parts Sociales Ordinaires donnent le droit à leurs détenteurs de recevoir une distribution de dividende pour une année donnée d'un montant de 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

19.3.2 les Parts Sociales de Catégorie A donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividende pour une année donnée d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent;

19.3.3 les Parts Sociales de Catégorie B donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividende pour une année donnée d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent;

19.3.4 les Parts Sociales de Catégorie C donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividende pour une année donnée d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent;

19.3.5 les Parts Sociales de Catégorie D donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividendes pour une année donnée d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent;

19.3.6 les Parts Sociales de Catégorie E donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividendes pour une année donnée d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent;

19.3.7 les Parts Sociales de Catégorie F donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividendes pour une année donnée d'un montant de 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent;

19.3.8 les Parts Sociales de Catégorie G donnent leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividendes pour une année donnée d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent;

19.3.9 les Parts Sociales de Catégorie H donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir une distribution de dividendes pour une année donnée d'un montant de 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent;

19.3.10 les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes;

19.4 Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social si l'état comptable fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne dépassera pas, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, auxquels sont additionnés les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et auxquels sont soustraites les pertes reportées et les sommes allouées à une réserve devant être constituée selon les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 ou des présents statuts, et que (ii) de telles sommes ainsi distribuées ne correspondant pas aux bénéfices actuellement réalisés pourront être recouvrées auprès des Associés concernés."

20. "Art. 20 . La liquidation de la société sera décidée par l'assemblée générale en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, l'article 19 des présents statuts. Si à cet instant la société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, selon son bon vouloir, décider de liquider la société en assumant personnellement tous les actifs et passifs de la société, connus ou inconnus."

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064587/533.

(160026411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Dakar (BC) Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.625.466,16.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 199.994.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Dakar Finance S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.963, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Alexandra Margouët, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Dakar (BC) Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 199.994 (hereinafter the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 September 2015, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations number 2994 on 31 October 2015. The articles of association were amended for the last time on 9 October 2015 pursuant to a deed of undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent split of the existing thirty-six thousand (36,000) shares resulting in a share capital of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) into three million six hundred thousand (3,600,000) shares.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) represented by three million six hundred thousand (3,600,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to three million six hundred twenty-five thousand four hundred sixty-six euro and sixteen cents (EUR 3,625,466.16), through the issue three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen (358,946,616) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. Amendment of article 5 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary meeting of the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share.

As a consequence, the Sole Shareholder decides to split the existing thirty-six thousand (36,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, resulting in a share capital of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) into three million six hundred thousand (3,600,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three million five hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-six euro and sixteen cents (EUR 3,589,466.16) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) represented by three million six hundred thousand (3,600,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to three million six hundred twenty-five thousand four hundred sixty-six euro and sixteen cents (EUR 3,625,466.16) through the issue of three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen euro (358,946,616) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

The three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen (358,946,616) new shares issued have been fully subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen euro (EUR 358,946,616) so that the amount of three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen euro (EUR 358,946,616) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three hundred fifty-eight million nine hundred forty-six thousand six hundred sixteen euro (EUR 358,946,616) consists of three million five hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-six euro and sixteen cents (EUR 3,589,466.16) allocated to the share capital and three hundred fifty-five million three hundred fifty-seven thousand one hundred forty-nine euro and eighty-four cents (EUR 355,357,149.84) allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at three million six hundred twenty-five thousand four hundred sixty-six euro and sixteen cents (EUR 3,625,466.16) represented by three hundred sixty-two million five hundred forty-six thousand six hundred sixteen (362,546,616) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 7,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Dakar Finance S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 200.963, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant la totalité du capital social de Dakar (BC) Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.994, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2994 le 31 octobre 2015 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont depuis été modifiés pour la dernière fois le 9 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et en conséquence, division des trente-six mille (36.000) parts sociales existantes résultant à un capital social de trente-six mille euros (EUR 36.000) en trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000) représenté par trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à trois millions six cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-six euros et seize centimes (EUR 3.625.466,16), par l'émission de trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize (358.946.616) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société

4. Divers

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société et agissant à la place de l'assemblée extraordinaire de l'Associé Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale.

En conséquence, l'Associé Unique décide de diviser les trente-six mille (36.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, résultant en un capital social de trente-six mille euros (EUR 36.000), en trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-six euros et seize centimes (EUR 3.589.466,16) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000) représenté par trois millions six cent mille (3.600.000) parts sociales

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune jusqu'à celui de trois millions six cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-six euros et seize centimes (EUR 3.625.466,16), par l'émission de trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize (358.946.616) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

Les trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize (358.946.616) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize euros (EUR 358.946.616), de sorte que le montant de trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize euros (EUR 358.946.616) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trois cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-six mille six cent seize euros (EUR 358.946.616) consiste en un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-six euros et seize centimes (EUR 3.589.466,16) pour le capital social et en un montant de trois cent cinquante-cinq millions trois cent cinquante-sept mille cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 355.357.149,84) pour la prime d'émission de la Société.

Troisième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-six euros et seize centimes (EUR 3.625.466,16), représenté par trois cent cinquante-deux millions cinq cent quarante-six mille six cent seize (362.546.616) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 7.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/201540204. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016074632/169.

(160039597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

GL Europe Capital Solutions Investment SPV (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.327.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 22 février 2016

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074737/15.

(160039456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

GL Europe Capital Solutions Investment SPV (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.327.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Olivier Lansac, Gerhard Hinnerk Koch et Lara Nasato, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074738/17.

(160039456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of both the duly authorized delegate (the "Authorized Officer") of the board of directors of and the board of directors of Globant S.A. (the "Board of Directors"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"),

duly authorized to represent the Authorized Officer pursuant to the resolutions adopted by the Authorized Officer on 21 October 2015, 27 October 2015, 28 October 2015, 4 November 2015, 5 November 2015, 11 November 2015, 12 November 2015, 18 November 2015, 20 November 2015, 24 November 2015, 26 November 2015, 4 December 2015, 12 December 2015, 14 December 2015, 15 December 2015, 17 December 2015, 23 December 2015, 28 December 2015 and 5 January 2016 (the "Authorized Officer Resolutions") and duly authorized to represent the Board of Directors pursuant to circular resolutions dated 20 November 2015 (the "Board Resolutions" and, together with the Authorized Officer Resolutions, the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 dated 2 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on 17 December 2015, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to forty-one million one hundred seventy-seven thousand four hundred sixty-three US dollars and sixty cents (USD 41,177,463.60) and is divided into thirty-four million three hundred fourteen thousand five hundred fifty-three (34,314,553) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at four million eight hundred and ninety-one thousand seven hundred thirty-one

US dollars and sixty cents (USD 4,891,731.60) consisting in four million seventy-six thousand four hundred forty-three (4,076,443) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any preemptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly."

4. Through the adoption of the Resolutions, the Authorized Officer and the Board of Directors have decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any preemptive subscription right, according to the terms of article 6.2 of the Articles, by an amount of seventy-seven thousand four hundred twenty US dollars and forty cents (USD 77,420.40.-) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-one million one hundred seventy-seven thousand four hundred sixty-three US dollars and sixty cents (USD 41,177,463.60) to forty-one million two hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-four US dollars (USD 41,254,884.-) through the issuance (and to issue) of sixty-four thousand five hundred seventeen (64,517) fully-paid common shares of the Company, with a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each (each a "New Common Share" and together the "New Common Shares"), for an issue price of two hundred nine thousand one hundred ninety-seven US dollars and eighty-four cents (USD 209,197.84) (the "Issue Price") consisting of the Capital Increase Amount and one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven US dollars and forty-four cents (USD 131,777.44) attributed to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. The New Common Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the Resolutions (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers") at the Issue Price.

The New Common Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of two hundred nine thousand one hundred ninety-seven US dollars and eighty-four cents (USD 209,197.84) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to forty-one million two hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-four US dollars (USD 41,254,884.-) and is divided into thirty-four million three hundred seventy-nine thousand seventy (34,379,070) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the issued share capital of the same, is set at four million eight hundred fourteen thousand three hundred eleven US dollars and twenty cents (USD 4,814,311.20) consisting in four million eleven thousand nine hundred twenty-six (4,011,926) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of forty-one million two hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-four US dollars (USD 41,254,884.-) represented by thirty-four million three hundred seventy-nine thousand seventy (34,379,070) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

" **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at four million eight hundred fourteen thousand three hundred eleven US dollars and twenty cents (USD 4,814,311.20) consisting in four million eleven thousand nine hundred twenty-six (4,011,926) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le cinquième jour du mois de février.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») à la fois du délégué dûment autorisé (le «Délégué») du conseil d'administration de, et du conseil d'administration de la société Globant S.A. (le «Conseil d'Administration»), une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»),

dûment autorisé à représenter le Délégué suivant les résolutions adoptées par le Délégué en date du 21 octobre 2015, 27 octobre 2015, 28 octobre 2015, 4 novembre 2015, 5 novembre 2015, 11 novembre 2015, 12 novembre 2015, 18 novembre 2015, 20 novembre 2015, 24 novembre 2015, 26 novembre 2015, 4 décembre 2015, 12 décembre 2015, 14 décembre 2015, 15 décembre 2015, 17 décembre 2015, 23 décembre 2015, 28 décembre 2015 et 5 janvier 2016 (les «Résolutions du Délégué») et dûment autorisé à représenter le Conseil d'Administration suivant résolutions circulaires datées du 20 novembre 2015 (les «Résolutions du Conseil» et, ensemble avec les Résolutions du Délégué, les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 02 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 17 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quarante-et-un millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-trois US dollars et soixante cents (USD 41.177.463,60) représenté par trente-quatre millions trois cent quatorze mille cinq cent cinquante-trois (34.314.553) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-et-un US dollars et soixante cents (USD 4.891.731,60) divisé en quatre millions soixante-seize mille quatre cent quarante-trois (4.076.443) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à, des actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence."

4. Par les Résolutions, le Délégué et le Conseil d'Administration ont décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 6.2 des Statuts, d'un montant de soixante-dix-sept mille quatre cent vingt US dollars et quarante cents (USD 77.420,40) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-trois US dollars et soixante cents (USD 41.177.463,60) au montant de quarante-et-un millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 41.254.884.-) par l'émission de (et d'émettre)

soixante-quatre mille cinq cent dix-sept (64.517) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires"), pour un prix d'émission de deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept US dollars et quatre-vingt-quatre cents (USD 209.197,84) (le «Prix d'Emission») représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de cent trente-et-un mille sept cent soixante-dix-sept US dollars et quarante-quatre cents (USD 131.777,44) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs dont il est fait référence dans les Résolutions du Délégué (respectivement la «Souscription» et les «Souscripteurs») au Prix d'Emission.

Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par les Souscripteurs au bénéfice de la Société par un apport en numéraire (l'«Apport») pour un montant total de deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept US dollars et quatre-vingt-quatre cents (USD 209.197,84) représentant (i) le Montant de l'Augmentation du Capital et (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions, (i) le capital social de la Société s'élève à quarante-et-un millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 41.254.884.-) divisé en trente-quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille soixante-dix (34.379.070) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatorze mille trois cent onze US dollars et vingt cents (USD 4.814.311,20) divisé en quatre millions onze mille neuf cent vingt-six (4.011.926) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante-et-un millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 41.254.884.-) et est représenté par trente-quatre millions trois cent soixante-dix-neuf mille soixante-dix (34.379.070) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. »

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatorze mille trois cent onze US dollars et vingt cents (USD 4.814.311,20) divisé en quatre millions onze mille neuf cent vingt-six (4.011.926) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. »

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3643. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016074739/193.

(160039071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 février 2016
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074742/15.

(160039231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

In Beauty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 204.299.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Ana Paula PEREIRA GUEDES, vendeuse, née le 12 juillet 1974 à Lisbonne (P), demeurant à L-3316 Bergem, 14a, rue Basse.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «IN BEAUTY».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a comme objet le commerce de produits esthétiques, parfums et accessoires de beauté.

Elle aura en outre comme objet, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises, des différents domaines.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par Madame Ana Paula PEREIRA GUEDES, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoqué.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Ana Paula PEREIRA GUEDES, préqualifiée.
- La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ana Paula PEREIRA GUEDES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 février 2016. Relation: DAC/2016/3051. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074764/95.

(160038910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.017.050,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

I. Par résolutions signées en date du 22 février 2016, le conseil de gérance a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique Mondy, est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074843/14.

(160039443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

WP TEL Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 204.023.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the ninth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP TEL Investment L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WC-84855,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 8 February 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name WP TEL Luxco S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares - Transfer of shares.

6.1 The Company may have one (1) or several shareholders.

6.2 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

6.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.4 The shares are freely transferable among shareholders.

6.5 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management**Art. 7. Composition and powers of the board of managers.**

7.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more A managers (the "A Managers") and one (1) or more B managers (the "B Managers") who do not need to be shareholders. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context and as applicable.

7.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

7.3 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 8. Election, removal and term of office of managers.

8.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.

8.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 9. Convening meetings of the board of managers.

9.1 The board of managers shall meet upon call of the chairman or by any two (2) managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

9.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 10. Conduct of meetings of the board of managers.

10.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

10.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

10.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one (1) or more managers.

10.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

10.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

10.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

10.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

Art. 11. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

D. Decisions of the shareholders**Art. 12. Collective decisions of the shareholders.**

12.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

12.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

12.3 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

12.4 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

12.5 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 13. Quorum and majorities.

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Ar. 14. Financial year. The financial year of the Company commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 15. Annual accounts and allocation of profits.

15.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

15.4 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

15.5 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 16. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

16.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

16.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by WP TEL Investment L.P., aforementioned, for the price of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Managers:

- Mr. Timothy J. CURT, born in Connecticut, United States of America, on 7 October 1963, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;

- Mrs. Tara O'NEILL, born in New York, United States of America, on 19 March 1973, with professional address at 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;

- Mrs. Ute BRÄUER, born in Oberhausen, Germany, on 1 December 1956, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

Class B Managers:

- Mr. Michel RAFFOUL, born in Accra, Ghana, on 9 November 1951, with professional address at 1, rue de la Monnaie, L-2150 Luxembourg; and

- Mr. Luca GALLINELLI, born in Florence, Italy, on 6 May 1964, with professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le neuf février.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

WP TEL Investment L.P., une société (limited partnership) existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WC-84855,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 8 février 2016.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le mandataire de la partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale WP TEL Luxco S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, que ce soit l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de sûretés de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également consentir des garanties, octroyer des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en faisant notamment des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de sûretés ou de reconnaissance de dettes, d'obligations, d'obligations non garanties, et d'une manière générale en émettant des sûretés de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associée ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de toute entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 L'objet de la Société comprend également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou autrement ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société a la possibilité de racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales - Transfert des parts sociales.

6.1 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs associés.

6.2 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société. Ni les créanciers, ni leurs successeurs ou héritiers ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des scellés sur des biens ou documents de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un (1) détenteur par part sociale. Dans le cas où une part sociale serait la propriété de plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

6.4 Les parts sont librement cessibles entre associés.

6.5 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par une majorité des trois quarts du capital social.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées aux nouveaux associés, que sous réserve qu'un tel transfert soit approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées aux parents, aux descendants ou à l'épouse survivante.

C. Gérance

Art. 7. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

7.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Toute référence aux «gérants» utilisée dans ces statuts doit, selon le contexte et le cas échéant, être lue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B.

7.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

7.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A avec un Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute (s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 8. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

8.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat.

8.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 9. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

9.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire précisée dans la convocation à la réunion.

9.2 Toute convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être remise aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être mentionnés dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera requise pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure de convocation auront été déterminés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiqué à tous les membres du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et auront renoncé à ces formalités de convocation ou, dans l'hypothèse où des décisions écrites auront été approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 10. Conduite des réunions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

10.2 Le président du conseil de gérance préside, le cas échéant, toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président par intérim par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

10.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit soit par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat étant suffisante pour prouver la désignation. Un gérant peut représenter un (1) ou plusieurs membres du conseil de gérance.

10.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

10.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

10.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

10.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements prouvant l'adoption des résolutions.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront, le cas échéant, signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim ou par un (1) Gérant de Catégorie A conjointement avec un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Catégorie A conjointement avec un (1) Gérant de Catégorie B.

D. Décisions des associés

Art. 12. Décisions collectives des associés.

12.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

12.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales dont il est propriétaire.

12.3 Les assemblées d'associés sont tenues aux lieux et à l'heure indiqués dans les convocations respectives à chaque assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale d'associés et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

12.4 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives relevant de la compétence de l'assemblée générale peuvent être valablement adoptées par des décisions écrites, auquel cas, chaque associé doit recevoir le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre et devra voter par écrit.

12.5 Si la Société est unipersonnelle, l'associé unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit, le cas échéant, être lue comme une référence à l'associé unique, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 13 Quorum et vote.

13.1 Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

13.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement adoptées que dans la mesure où elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par décision unanime des associés.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

15.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la Loi. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société sera égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé apporteur approuve cette affectation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

15.4 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon sera utilisé le solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts

15.5 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

16.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes, sur la base d'un bilan intermédiaire, préparé par le conseil de gérance montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

16.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

F. Liquidation**Art. 17. Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

17.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera réparti entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été souscrites par WP TEL Investment L.P., susmentionnée, pour un prix de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est entièrement affecté au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été produite au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Timothy J. CURT, né dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, le 7 octobre 1963, résidant professionnellement au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique;
- Madame Tara O'NEILL, née à New York, États-Unis d'Amérique, le 19 mars 1973, résidant professionnellement au 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique;

- Madame Ute BRÄUER, née à Oberhausen, Allemagne, le 1 décembre 1956, résidant professionnellement 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Michel RAFFOUL, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, résidant professionnellement au 1, rue de la Monnaie, L-2150 Luxembourg; et

- Monsieur Luca GALLINELLI, né à Florence, Italie, le 6 mai 1964, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4945. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069075/437.

(160031608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Bagatelle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.917.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société BAGATELLE INVEST S.A. avec effet immédiat.

Arlon, le 22 février 2016.

Dominique Fontaine.

Référence de publication: 2016075156/10.

(160039749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Bagatelle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.917.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste de commissaire de la société BAGATELLE INVEST S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2016.

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l.

D. Fontaine

Gérant

Référence de publication: 2016075153/13.

(160039749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.
